

Palais des Sports - Restructuration et extension - Adoption du programme et du règlement de concours de maîtrise d'oeuvre

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans sa séance du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal décidait de lancer la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie et, à cet effet, d'approuver les dispositions d'organisation du concours ainsi que l'échéancier.

En terme de programme, l'opération de restructuration et d'extension du Palais des Sports est fondée, dans les grandes lignes du programme, sur les éléments suivants :

- capacité d'environ 6 000 places assises fixes (configuration handball),
- forme géométrique de la salle de sports en arène,
- complément en places assises sur gradins rétractables (configuration basket-ball),
- conditions d'homologation de la salle pour la pratique au niveau international de tous les sports,
- bâtiment à double usage (sport et spectacle) (de types X et L, au regard de la réglementation en matière d'incendie des établissements recevant du public),
- locaux vestiaires,
- locaux pour les clubs (2 clubs résidents),
- rénovation de la salle annexe.

Le programme détaillé sera élaboré par les services municipaux, avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé en matière d'économie de la construction (BET Guy CHOLLEY) ; ce document sera intégré dans le dossier de consultation de concepteurs et transmis aux équipes de concepteurs admises à concourir.

L'estimation prévisionnelle du programme de l'opération de restructuration et d'extension du Palais des Sports se décompose comme suit :

- Coût des travaux

. coût de la construction proprement dite	60 200 000 F HT
. sujétions d'adaptation au site	3 700 000 F HT
. équipements spécialisés	3 400 000 F HT
	67 300 000 F HT

- Coût des études et autres dépenses

(études préalables, honoraires, étude d'impact, indemnités de concours, assurances, ...)

11 200 000 F HT

soit un montant total de

78 500 000 F HT

soit un montant global, hors imprévus de

**95 000 000 F TTC
en valeur janvier 2000**

Le règlement de concours fixe l'ensemble des dispositions relatives à l'organisation du concours. Ce document mentionne notamment les dispositions concernant :

- le contenu de la mission : mission de base conformément à la loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, complétée par l'élément de mission Exécution

- l'indication des prestations à fournir : niveau d'études d'un Avant-Projet Sommaire (APS) simplifié

- la composition exhaustive du jury (voir ci-après)

- les critères de jugement des projets

- l'indemnisation des concurrents ayant remis un projet : indemnités forfaitaires à verser aux concurrents non retenus calculés conformément au décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993 relatif aux concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrage publics, article 7, 3^{ème} alinéa.

Le montant global des indemnités est égal à 1 500 000 F TTC correspondant à un forfait minimum pour les concurrents égal à 300 000 F TTC soit environ 250 000 F HT.

Le règlement de concours sera intégré dans le dossier de consultation de concepteurs et transmis aux équipes de concepteurs admises à concourir.

Ce concours d'architecture et d'ingénierie (ou de maîtrise d'oeuvre) est un concours à 1 degré, c'est-à-dire qu'après un avis d'appel public à la concurrence (recensement des candidatures), le Conseil Municipal sera appelé à arrêter une liste des candidats admis à concourir, sur la proposition du jury de concours. Le nombre de candidats admis à concourir est fixé à cinq.

Compte tenu du montant prévisionnel des honoraires de maîtrise d'oeuvre, ce concours est soumis aux dispositions de la Directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992, dite directive «Services», et notamment au respect de l'anonymat dans la remise des projets, leur analyse, jusqu'au choix arrêté par l'assemblée délibérante.

La composition du jury est arrêtée comme suit :

*** en tant que membres élus de l'assemblée délibérante**

- M. VUILLEMIN, Premier Adjoint et président du jury
- M. FUSTER, Adjoint délégué aux Sports et président suppléant du jury
- M. REGNIER, Adjoint délégué à la Voirie-Réseaux-Transports
- M. ROIGNOT, Adjoint délégué au Patrimoine
- M. HUMBERT, Conseiller Municipal délégué aux Clubs sportifs
- M. GRAPPIN, Conseiller Municipal.

*** en tant que personnalités compétentes :**

- représentant de l'Etat : M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- M. le Président du Conseil Régional de Franche-Comté ou son représentant
- M. le Président du Conseil Général du Département du Doubs ou son représentant
- M. le Président du District du Grand Besançon ou son représentant
- M. CHEVAILLER, Secrétaire Général de la Ville de Besançon ou son représentant
- M. BOYER, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant.

*** en tant que maîtres d'oeuvre**

- Mme ROSETTI, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
- M. DEMAGNY, Architecte DPLG, Directeur de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
- M. MAZANA, Directeur du service Direction des Bâtiments de la Ville de Villeurbanne
- M. METZDORFF, Architecte DPLG, service Bâtiment
- deux architectes désignés par l'Ordre Régional des Architectes.

*** membres de droit dans le jury, avec voix consultative**

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DCCRF) ou son représentant

- M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale ou son représentant.

Une commission technique assistera le jury et sera composée comme suit :

- M. QUANTIN, Directeur du service des Sports

- M. SCHNEIDER, Directeur du Service Electricité-Chauffage

- M. GUIOT, Directeur du Service Bâtiment

co-rapporteurs des travaux de la commission technique

- les services municipaux concernés par l'opération

- le bureau d'études G. CHOLLEY, au titre de sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière d'économie de la construction

- le bureau de contrôle technique, non désigné à ce jour

- le coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (mission SPS), non désigné à ce jour

- le bureau d'études géotechniques

- le bureau d'études chargé de l'étude d'impact, non désigné à ce jour.

La prochaine étape dans le déroulement de la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie sera le choix, par le Conseil Municipal, des équipes admises à concourir, le 13 mars 2000.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme de l'opération tel que défini ci-dessus,

- adopter la composition du jury,

- adopter le règlement de concours ainsi que l'ensemble des propositions ci-dessus concernant les modalités de la procédure de consultation des concepteurs sur la base d'un concours d'architecture et d'ingénierie et à inscrire sur la ligne budgétaire 90.411.2313.99012.33000, le montant des indemnités qui seront à verser aux équipes ayant remis un projet,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, du District du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs de ce niveau, sur la base du programme défini ci-dessus.

«M. FUSTER : Le Palais des Sports restructuré aura une capacité de 6 000 places permanentes et j'insiste sur le mot «permanentes» puisque ça correspond à une configuration en type handball et nous pourrions y ajouter 600 places amovibles pour le basket par exemple ou pour d'autres sports comme le tennis. La forme de ce palais des sports sera une forme en arène puisque nous avons le choix entre un palais des sports en U, avec un côté sans tribune, ou en arène, ce type de structure étant complètement fermé. Cela permettra la pratique de tous les sports de haut niveau mais avec des contraintes de hauteur pour le volley-ball en particulier. C'est un bâtiment qui aura un double usage : nous tenons à ce qu'il y ait un usage sportif prioritaire bien évidemment, mais également qu'il soit possible d'y accueillir des spectacles. Et puis donc nous avons bien sûr le programme que nous avons déjà bâti avec les services de la ville et avec un programmeur, concernant l'accueil des clubs, des médias, des VIP, etc. Le premier programme que vous avez est un programme succinct qui sera complété par les services municipaux et je voudrais d'ailleurs les remercier parce que ce sont deux gros dossiers sur lesquels ils ont beaucoup travaillé.

Vous pouvez constater que le jury est ouvert aux autres institutions, ce qui nous a paru intéressant, je crois que M. le Maire y a été tout à fait favorable, que ce soit le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. La prochaine étape que nous aurons le 13 mars au Conseil Municipal sera le choix des cinq équipes retenues et l'échéancier des travaux : début été 2001 pour se terminer fin août 2002.

M. LE MAIRE : Il faut deux inter-saisons.

M. FUSTER : Oui, il faut deux inter-saisons où le Palais des Sports sera complètement mis à disposition pour les travaux et nous aurons une saison où il y aura aussi des travaux. Les travaux se continueront donc avec la pratique du sport dans le Palais des Sports ouvert.

Mme WEINMAN : Je vais, comme Jean-Claude GRAPPIN, dire à quel point je suis contente personnellement que notre capitale de Besançon puisse profiter d'un bel équipement et cette remarque sera aussi valable pour le stade Léo Lagrange bien sûr. Simplement je voudrais retracer un petit bout de chemin : en mai 1999, ce qui n'est quand même pas très loin, vous annonciez un coût du palais des sports à 40 millions HT, pas un centime de plus et l'offre faite par les différentes entreprises au cours de l'appel d'offres qui a été déclaré infructueux malheureusement, et qui allait jusqu'à 47 millions de francs HT, quelquefois plus, pour finalement, même s'ils n'ont pas pu concrétiser cette offre, une structure quasiment assez semblable à ce qui nous est proposé, qui était moins luxueuse, en tout cas moins importante puisqu'on passe aujourd'hui à 6 000 - 6 600 places. C'est une salle pluridisciplinaire d'accord, mais le coût ou le surcoût est-ce qu'il faut l'attribuer au coût d'architectes ou aux études mais je trouve ça quand même ahurissant. Sur ce dossier comme sur celui du stade d'ailleurs, tout en me réjouissant encore une fois de la qualité des équipements prévus, je suis surprise qu'on puisse passer, j'allais dire miraculeusement, du simple au double, surtout quand on nous a dit que la gestion financière de la ville était très bonne, qu'elle avait malgré tout une marge de manoeuvre extrêmement étroite et que d'un seul coup on n'en est pas apparemment à 100 millions près. Mais bravo, bravo !

M. LE MAIRE : Je voudrais dire deux mots à Mme WEINMAN. C'est vrai qu'on se fait des illusions à tout âge. On pensait l'an dernier qu'avec 40 millions on pouvait refaire un palais des sports, etc. aller même jusqu'à 6 000 places, on s'était fourvoyé, on n'avait d'ailleurs pas suivi nos services qui nous disaient qu'avec 40 millions, ce ne serait pas possible. On reconnaît qu'on s'est trompé de direction. Donc là je crois que nous sommes plus près de la réalité des choses et c'est vrai qu'on y ajoute quand même, par exemple le fait de l'adapter aux spectacles, c'est 5 millions de plus, inclus dans les 60 de la construction proprement dite. On ne passe pas du simple au double mais c'est vrai qu'on a très largement augmenté car on veut faire un palais des sports pour les années 2000. On me disait même qu'il ne fallait pas mettre 6 000 places, je crois que c'est un des dirigeants qui disait 6 100 places, parce que les autres seront à 6 000 places, il n'y en aura que quelques-uns comme celui-là. Si on veut avoir de grandes manifestations nationales, internationales, de hand, de basket, la Coupe Davis et d'autres, c'est peut-être intéressant et je soumets cette proposition : au lieu de 6 000 on va annoncer 6 100, on peut en avoir 6 600 pour le basket mais au départ c'était 6 000. Que pense l'Adjoint de tout cela ?

M. FUSTER : L'Adjoint ne peut être que d'accord. Vous avez à peu près répondu à ce que je voulais dire à Mme WEINMAN. Quelques précisions tout de même, Madame, concernant les chiffres parce que je crois qu'il faut être précis. Nous avons effectivement annoncé 40 millions de francs HT de travaux, uniquement de travaux, et là-dessus il fallait déjà rajouter 10 millions de francs d'études. Là nous arrivions à 50 millions de francs, à comparer aujourd'hui avec les 78 millions, pour être très précis. Je voudrais vous rappeler également que dans l'appel d'offres sur performances, les résultats que nous avons eus étaient plus proches de 65 - 70 millions de francs que de 46 comme vous l'annoncez. A partir de cela bien sûr, nos services et les personnes avec lesquelles ils ont travaillé se sont rapprochés de ces constats pour arriver au chiffre qui est là et qui est effectivement beaucoup plus important. Et, comme vous l'a dit M. le Maire, le Palais des Sports répond d'abord aux spectacles pour un surcoût de 5 millions mais également à la demande de la commission des sports et je crois de l'ensemble des pratiquants, puisqu'il servira à toutes les pratiques, ce qui n'était pas le cas du Palais des Sports précédent où il aurait fallu rehausser le plafond et que nous ne le pouvions pas. Donc aujourd'hui, comme nous disposons d'un peu de temps, nous allons pouvoir rehausser légèrement le plafond pour le volley, ce qui nous fait évidemment encore des surcoûts supplémentaires. Voilà quelques éléments de réponse.

M. LE MAIRE : On prend du temps, c'est vrai, il faudra de l'argent, c'est sûr, mais en tout cas je crois qu'on aura une des plus belles réalisations en tant que palais des sports ; c'est pourquoi on aura sans doute l'occasion de revoir ici à Besançon, des championnats du monde, etc. et je pense que c'est intéressant. C'est vrai que ça coûte cher mais ça correspondra, je crois, à ce que souhaitent les différents clubs. Il serait d'ailleurs intéressant de revoir les clubs, les dirigeants, pour les tenir au courant, comme les parents d'élèves, de l'évolution des choses. Certains pensent qu'ils ne sont pas tout à fait au courant de tout ce qui se passe...

M. FUSTER : Alors qu'ils le sont très bien !

M. LE MAIRE : Plusieurs m'ont dit que l'Adjoint aux Sports faisait tout cela tout seul, donc fais-le aussi avec les clubs qui seront d'ailleurs concernés.

M. FUSTER : On va bien sûr regarder, d'ailleurs on ne le fait pas uniquement avec les clubs, je crois qu'il faut le faire avec tous les utilisateurs et nous avons déjà eu des contacts non seulement avec les clubs mais aussi avec les médias et avec bien d'autres utilisateurs, les scolaires par exemple... Pour le détail du programme, nous allons d'ailleurs reprendre contact avec l'ensemble des utilisateurs.

M. FOUSSERET : Je suis comme tout le monde, très satisfait de cette évolution mais on parle beaucoup d'agglomération actuellement. Je crois qu'on va avoir là l'occasion de pouvoir mesurer réellement ce qu'est la volonté d'une agglomération puisque sur ce palais des sports et dans quelques instants sur le stade Léo Lagrange, on voit bien que ces équipements sont nécessaires aux Bisontins bien sûr, mais aux habitants de l'ensemble de ce département, et aussi de l'ensemble de cette région. Je profite de la présence autour de cette table et même dans cette salle d'un certain nombre de conseillers régionaux éminents et de conseillers généraux pour dire qu'on verra d'une façon très concrète si sur l'ensemble de ces dossiers il y aura des participations des autres collectivités mais aussi à quel niveau elles monteront pour cet équipement qui ne va pas servir uniquement aux Bisontins. Je crois, Monsieur le Maire, que vous avez eu raison de souligner tout à l'heure que les investissements pour le sport, quand on ajoute le Palais des Sports et le Stade Léo Lagrange, cela fait beaucoup d'argent, ne sont pas faits au détriment des investissements dans les locaux scolaires et qu'il y en aura effectivement pour tout le monde.

M. LE MAIRE : Là aussi le député peut se faire des illusions quand il parle de la participation de la périphérie aux projets dont nous débattons ce soir. Tu iras leur expliquer, moi je n'y vais plus. Par contre, avec la Région et le Département nous avons déjà eu des contacts oraux et je me propose, très prochainement, puisque maintenant nous avons des chiffres, de rencontrer le président de la Région et celui du Département pour effectivement connaître la hauteur de leurs participations».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.